



isère
santé

S'INSTALLER EN ISÈRE

DÉCOUVREZ LES NOUVELLES AIDES DU DÉPARTEMENT !

- MÉDECIN GÉNÉRALISTE
- INFIRMIER
- CHIRURGIEN-DENTISTE
- ÉQUIPES DE SOINS PRIMAIRES

VOUS BÉNÉFICIEZ DE BOURSES D'ÉTUDES,
D'AIDE À L'INSTALLATION, ET DE SUBVENTIONS

RENSEIGNEMENTS SUR : sante.isere.fr

CONTACTEZ ISÈRE SANTÉ

■ au : ☎ **04 76 00 61 71**

ou par mail : sante@isere.fr



isère
LE DÉPARTEMENT

POUR VOTRE INSTALLATION, POURQUOI PAS L'ISÈRE ?

Malgré sa richesse, la beauté de ses paysages, son attrait touristique et son dynamisme, l'Isère est un Département qui manque de professionnels de santé.

C'est pourquoi nous avons mis en place en 2018 une politique volontariste en matière de santé dans l'objectif de maintenir et structurer l'offre de soins en Isère. La réussite de ce projet repose sur des partenariats importants et inédits avec les facultés de médecine, l'Agence Régionale de Santé, l'Assurance Maladie et les Ordres.

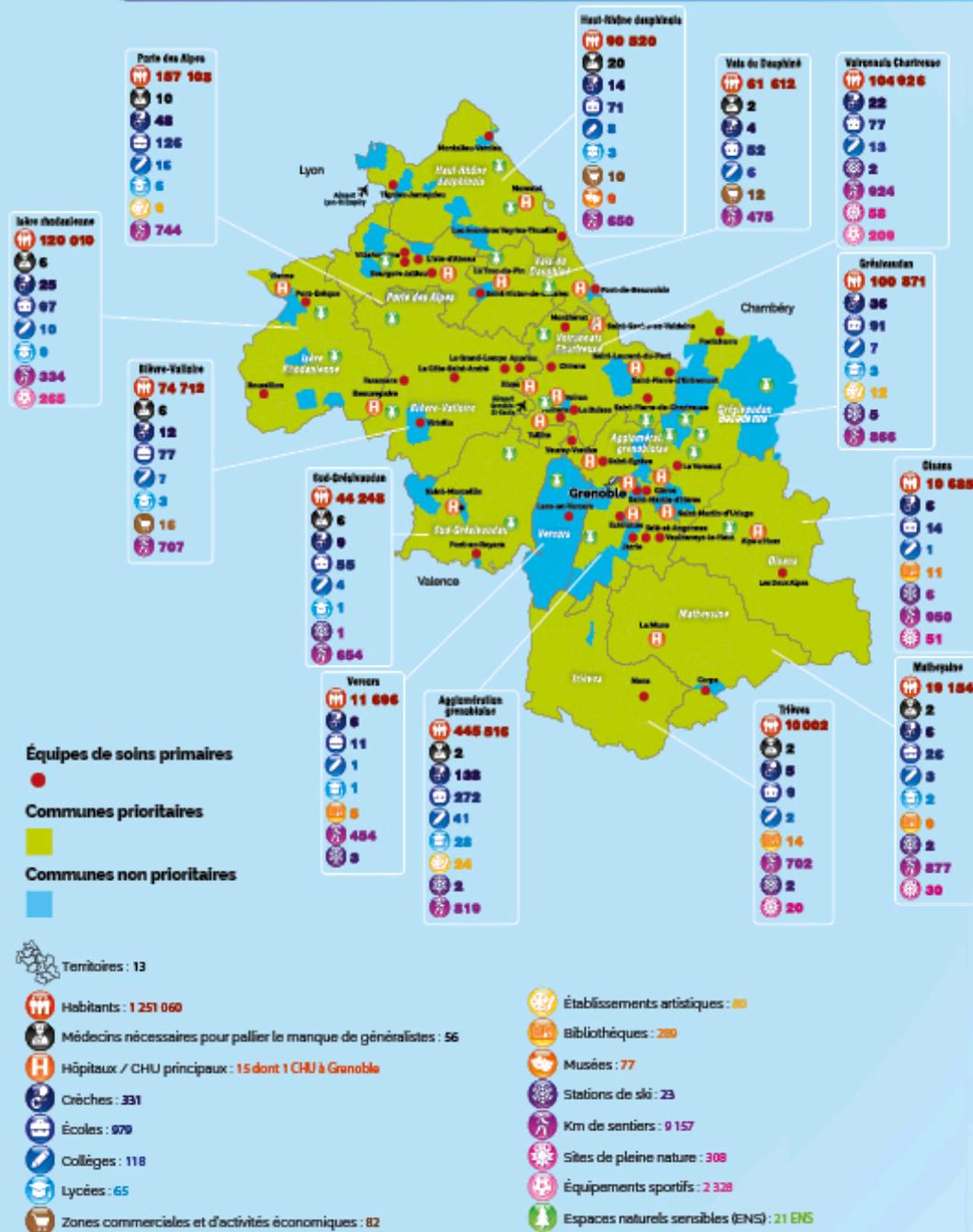
Après 5 ans, les premiers objectifs ont été atteints et même dépassés, avec l'installation de plus de 100 médecins généralistes sur notre territoire, et particulièrement dans les zones les moins pourvues. Notre ambition continue, avec le déploiement de nouvelles aides pour les étudiants en odontologie, les infirmiers en pratique avancée, le développement de la téléconsultation et l'emploi de médecins salariés au sein de nos 13 Maisons de Département. Le Département se donne les moyens de son ambition !



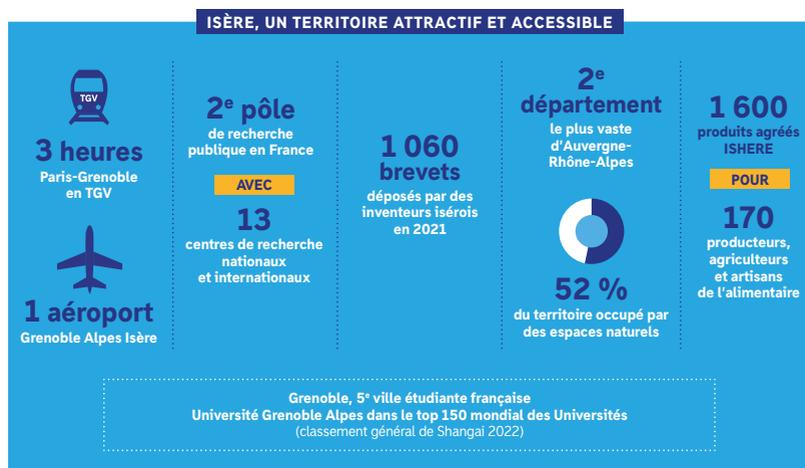
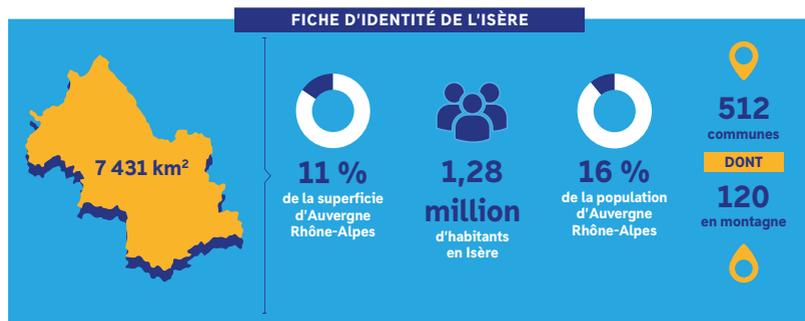
Jean-Pierre Barbier
Président du Département



CARTOGRAPHIE DE L'ISÈRE



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ATTRACTIVITÉ



PLAISIRS DE VIVRE EN ISÈRE

UNE CULTURE

- Visitez les grottes de Choranche, le château de Vizille, la maison Stendhal ou le musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère.
- Avec près de 80 musées, une trentaine de salles de théâtre, des sites archéologiques ou des châteaux, le département vous propose de nombreuses activités culturelles, tout au long de l'année.

UNE GASTRONOMIE

- La liqueur de Chartreuse, le fromage de saint-Marcellin, la Noix de Grenoble sont des produits du terroir mondialement connus et originaires de l'Isère. Faites une halte gourmande en poussant les portes des restaurants étoilés ou des bistrotts de pays, et découvrez toutes les spécialités qui font de l'Isère un territoire de saveurs.
- Le Département promeut les circuits courts pour vous permettre de bénéficier de produits frais et de qualité toute l'année grâce aux produits de nos fermes locales.



UN PAYSAGE, DES PAYSAGES

- Plaines, montagnes, lacs, collines, vallons... L'Isère, c'est une multitude de paysages pour un seul territoire.
- Troisième destination montagne de France, le département compte plus d'une vingtaine de stations de ski parmi lesquelles l'Alpe d'Huez, les 2 Alpes, Villard de Lans. Elles sont réparties dans 4 massifs : Belledonne, Chartreuse, Vercors et Oisans.

A vous de trouver la montagne qui vous ressemble !

UN TERRITOIRE CONNECTÉ

- Véritable enjeu de société, le très haut débit pour tous est une priorité pour le Département.
- Grâce à un investissement d'environ 220 millions d'euros, le Département a pour objectif d'offrir le Très Haut Débit à 99,9 % des Isérois à l'horizon 2024.



MÉDECIN GÉNÉRALISTE

1. Bourses d'études et de projet professionnel

POUR QUI ?

Les étudiants de 3ème cycle en médecine générale avant la validation de leur Diplôme d'Études Spécialisées.

QUOI ?

La bourse est de **56 000 euros**, elle se répartit ainsi :

- 17 000 euros la 1ère année, en 2 versements
- 19 000 euros la 2ème année, en 2 versements
- 20 000 euros la 3ème année, en 2 versements

Non cumulable avec le contrat d'engagement de service public de l'ARS.

Accompagnement personnalisé du projet personnel et professionnel.

LES CONTREPARTIES

S'installer 570 jours travaillés sur l'une des 416 communes prioritaires identifiées par le Département de l'Isère, avec un minimum de 3 jours par semaine.

- Possibilité de choisir la commune d'installation pendant les études ou lors de la période de remplacement (2 années après le DES) ;
- Possibilité d'avoir un exercice mixte (PMI, CeGIDD/CLAT, centre de santé sexuelle, hôpital etc).

Suivre la formation de praticien Maître de Stage des Universités (MSU) afin d'accueillir de nouveaux internes, au plus tard dans les cinq ans suivant l'installation.

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

2. Aide à l'installation

POUR QUI ?

Les médecins généralistes libéraux s'installant pour la première fois en Isère.

QUOI ?

50 % du coût total TTC des dépenses justifiées d'une liste de matériels éligibles, dans la limite de 10 000 euros.

Cumulable avec les aides de l'ARS, l'Assurance Maladie et la Région.

LES CONTREPARTIES

S'installer 570 jours travaillés en Isère, avec un minimum de 3 jours par semaine.

- Possibilité d'avoir un exercice mixte (PMI, CeGIDD/CLAT, centre de santé sexuelle, hôpital etc).

Suivre la formation de praticien Maître de Stage des Universités (MSU) afin d'accueillir de nouveaux internes, au plus tard dans les cinq ans suivant l'installation.

INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

1. Bourses d'études et de projet professionnel

POUR QUI ?

Infirmier libéral inscrit pour la formation d'infirmier en pratique avancée pathologies chroniques stabilisées et polyopathologies courantes en soins primaires ou psychiatrie et santé mentale.

QUOI ?

La bourse est de **22 500 euros**, elle se répartit ainsi :

- 10 000 euros la 1ère année
- 12 500 euros la 2ème année

Cumulable avec l'aide financière de l'ARS.

Accompagnement personnalisé du projet personnel et professionnel.

LES CONTREPARTIES

S'installer 570 jours travaillés en activité libérale, avec un minimum de 3 jours par semaine.

- Possibilité de choisir la commune d'installation pendant les études ou lors de la période de remplacement (1 année après le diplôme d'état) ;
- Possibilité d'avoir un exercice mixte.

Accueillir des étudiants infirmiers en pratique avancée, au plus tard dans les trois ans suivant l'installation.

CHIRURGIEN-DENTISTE

1. Bourses d'études et de projet professionnel

POUR QUI ?

Les étudiants en odontologie à partir du 2ème cycle et avant la validation de leur Diplôme d'Etat.

QUOI ?

La bourse est de **35 000 euros**, elle se répartit ainsi :

- 10 000 euros la 1ère année, en 2 versements
- 12 000 euros la 2ème année, en 2 versements
- 13 000 euros la 3ème année, en 2 versements

Cumulable avec le contrat d'engagement de service public de l'ARS.

Accompagnement personnalisé du projet personnel et professionnel.

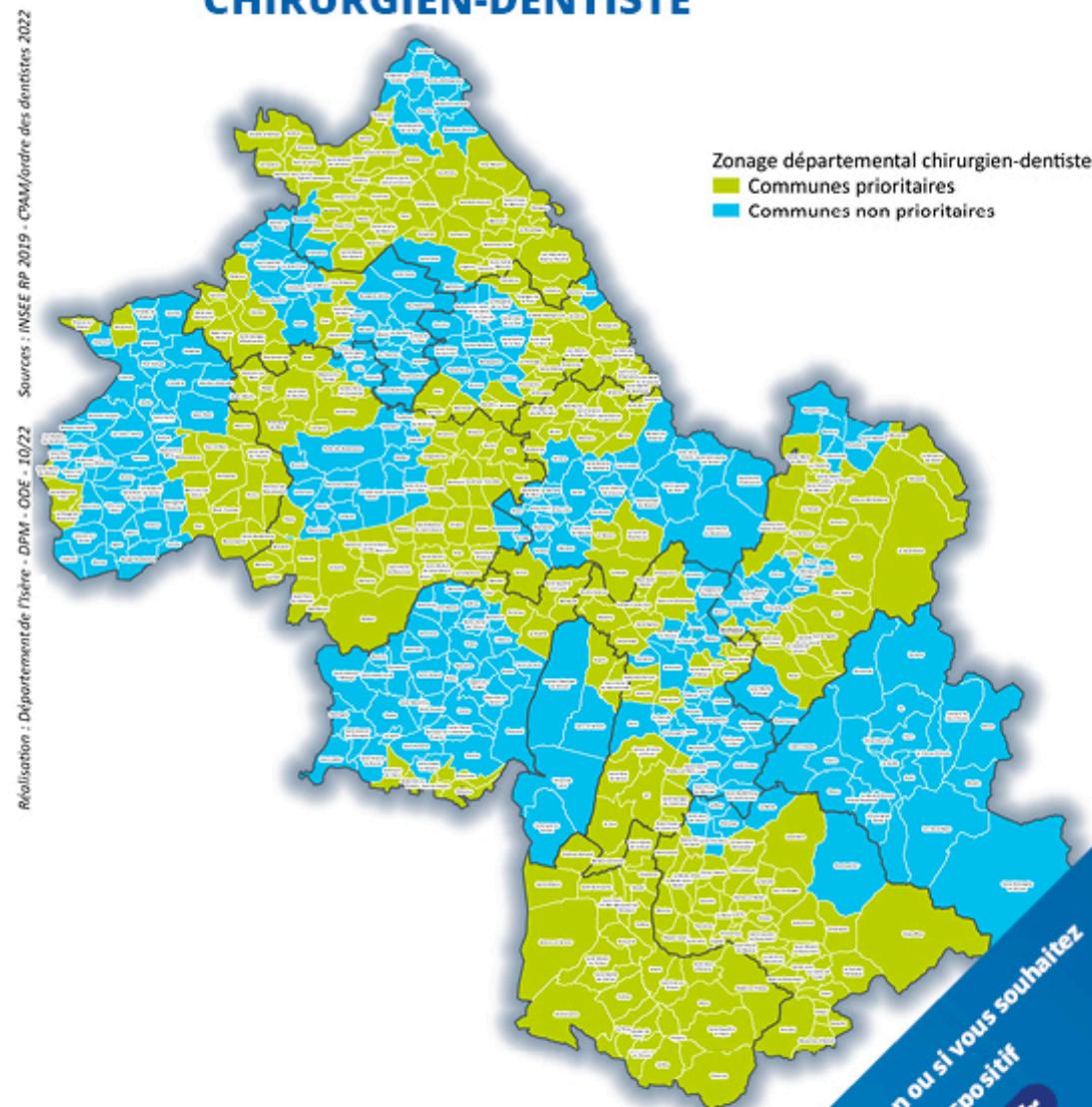
LES CONTREPARTIES

S'installer 570 jours travaillés sur l'une des 279 communes prioritaires identifiées par le Département de l'Isère, avec un minimum de 3 jours par semaine.

- Possibilité de choisir la commune d'installation pendant les études ou lors de la période de remplacement (2 années après le diplôme d'état) ;
- Possibilité d'avoir un exercice mixte.

Accueillir des étudiants en odontologie, au plus tard dans les cinq ans suivant l'installation

CHIRURGIEN-DENTISTE



Pour plus d'information ou si vous souhaitez rejoindre le dispositif
sante@isere.fr

Pour plus d'information ou si vous souhaitez rejoindre le dispositif
sante@isere.fr

ÉQUIPES DE SOINS PRIMAIRES

1. Subvention du projet immobilier

POUR QUI ?

Un porteur privé ou public, ayant un projet immobilier pour une équipe de soins primaires (exemple : maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé polyvalent ...) dès lors qu'un projet de santé est rédigé.

QUOI ?

Une subvention de 100 000€ dans la limite de 80 % d'aides publiques, elle se répartit ainsi :

- 30 % de la somme totale dès la signature de la convention
- 60 % de la somme totale sur présentation des factures acquittées
- 10 % de la somme totale à la livraison du bien

Cumulable avec toutes aides publiques.

LES CONTREPARTIES

Le bénéficiaire s'engage à ce que les professionnels de santé qui s'installeront signent un engagement collectif portant sur :

- La participation de l'équipe de soins primaires à la permanence des soins aux heures de fermeture des cabinets ;
- L'organisation de la continuité des soins (en cas d'absences, congés, formation) ;
 - La participation à des actions de santé publique locales, notamment celles portées par le Département et à la coordination territoriale pour l'autonomie ;

ÉQUIPES DE SOINS PRIMAIRES

LES CONTREPARTIES (SUITE)

- La prise en charge pluridisciplinaire des patients qui le nécessitent, le partage des informations utiles à une prise en charge coordonnée (réunions de concertation autour de dossiers de patients, conditions d'accès à un volet partagé du dossier médical des patients...), notamment pour les patients âgés, handicapés ou atteints de pathologies chroniques ;
- La contribution à la définition de bonnes pratiques et au respect des normes déontologiques.

2. Aide financière relative à l'achat d'une mallette de téléconsultation

POUR QUI ?

Les équipes de soins primaires.

QUOI ?

80 % du coût total TTC des dépenses justifiées d'une liste de matériels éligibles, dans la limite de 4 000 euros. Cumulable avec toutes aides publiques.

LES CONTREPARTIES

Fournir au Département un bilan annuel détaillé de l'utilisation de la mallette de téléconsultation, selon le modèle fourni par le Département.

DEVENIR SALARIÉ DU DÉPARTEMENT

1. Travailler au Département de l'Isère

Le Département de l'Isère c'est **une équipe de 60 médecins répartis** sur les 13 territoires qui assurent des missions de santé publique sur : la prévention, la protection maternelle et infantile, l'autonomie.

2. Les métiers

- Médecin généraliste
- Médecin autonomie
- Médecin de PMI
- Médecin maladies respiratoires
- Médecin infections sexuellement transmissibles
- Médecin départemental
- Médecin spécialiste Gynécologue
- Médecin de prévention – santé au travail

3. Les carrières

Devenir médecin pour le Département de l'Isère c'est avoir la possibilité de faire carrière au sein d'**une collectivité territoriale majeure** avec des **perspectives d'évolution et de mobilité professionnelle** pour un parcours diversifié.

4. Les Conditions de travail

Les missions des médecins du Département ne relèvent pas d'urgence de soins ou d'urgence vitale (absence d'astreinte ou de garde).

Les horaires sont fixes et vous bénéficiez de 31 jours de congés annuels, de 21 jours de RTT et des congés exceptionnels prévus pour les agents du Département (jours enfant-malade, jour pour déménagement, mariage,...).

Ces conditions de travail vous permettent de concilier vie personnelle et professionnelle.

Création de centres de santé visant à salarier des médecins généralistes au sein des locaux du Département

DEVENIR SALARIÉ DU DÉPARTEMENT

4. Les Conditions de travail (suite)

Par ailleurs, chaque médecin exerce son activité au sein d'une équipe pluridisciplinaire (sage-femme, assistante sociale, puéricultrice, ...)

5. Formations

Au Département, la formation continue est garantie et encouragée pour vous permettre d'évoluer et d'être formé, mais aussi pour développer d'autres compétences et spécialités.

Vous avez aussi la possibilité de devenir maître de stage en accompagnant les futurs médecins et en leur faisant découvrir les spécialités dans lesquelles vous exercez.

6. Salaire

Le Département de l'Isère vous propose une rémunération fixe qui reprend votre expérience professionnelle et qui ne dépend pas du nombre d'actes réalisés.

7. Modalités de recrutement

Les modalités de recrutement peuvent être adaptées à vos besoins : en fonction de la quotité de temps de travail et du mode d'intégration (vacations, CDD, mutation, détachement) souhaités

Vous pouvez aussi postuler pour occuper un poste à temps partiel en maintenant une activité libérale

Nos offres d'emploi sont accessibles aux titulaires comme aux non-titulaires de la fonction publique sur le site isere.fr rubrique filière sociale.

N'hésitez pas à vous rapprocher du service des Ressources Humaines en contactant le pôle Recrutement-Mobilité-Compétences à l'adresse suivante :

drh.rmc@isere.fr

